

# DECISION

N°2025/021/DEC/8.9

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant la nécessité de passer une convention de co-accueil avec la commune de Ault – 27 bis Grande Rue – 80460 Ault – pour une représentation du spectacle « *Noise Story in situ* » donnée par le collectif Rotule, le mardi 25 février 2025 à 15h à la bibliothèque de Ault.


## DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** – Une convention de co-accueil est signée avec la commune de Ault – 27 bis Grande Rue – 80460 Ault – pour une représentation du spectacle « *Noise Story in situ* » donnée par le collectif Rotule, le mardi 25 février 2025 à 15h à la bibliothèque de Ault.

**Article 2** – La commune de Ault mettra à disposition sa bibliothèque ainsi que le personnel d'accueil.

**Article 3** – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le 3 février deux-mille-vingt-cinq.

 Michel BARBIER  
Le Maire de la Ville d'EU,

CLAUDINE BRIFFARD  
PREMIERE ADJOINTE

